

BULLETIN D'INSCRIPTION
 (date limite de pré inscription: 8 février 2012)
Inscription sur place majorée

Réservé aux organisateurs
 DOSSARD CATEGORIE

2^e édition du Bike & Run de Mairy sur Marne

	EQUIPIER	CO EQUIPIER
NOM		
PRENOM		
ADRESSE COMPLETE		

VILLE		
CLUB		
EMAIL		
DATE DE NAISSANCE		

TELEPHONE		
-----------	--	--

Nous déclarons nous soumettre au règlement de l'épreuve et nous joignons à notre inscription nos certificats médicaux de non contre indication à **la pratique du BIKE AND RUN en compétition de moins d'un an ou copie de licence UFOLEP homologuée pour la discipline ou copie licence FFTRI**

Pour participer il faut minimum être né en 2004, avec accord parental

1^{er} mineur:
 Je soussigné (e),, autorise mon enfant
 à participer au Bike & Run de Mairy sur Marne le Dimanche 12 février 2012 et déclare avoir pris connaissance du règlement de l'épreuve.

2^{ème} mineur:
 Je soussigné (e),, autorise mon enfant
 à participer au Bike & Run de Mairy sur Marne le Dimanche 12 février 2012 et déclare avoir pris connaissance du règlement de l'épreuve.

Fait le _____ à _____

Signature (s) manuscrit(s) du (des) responsables(s) du (des)mineur(s)

REGLEMENT DU BIKE & RUN DE MAIRY SUR MARNE

Article 1: Cette épreuve se dispute en équipe de deux (un vététiste et un coureur à pied) dans un cadre naturel autour des étangs et se déroule de la manière suivante:

Avenir 1 et 2: sur la ligne de départ, les coureurs à pied démarrent groupés devant le peloton de vététistes qui sera libéré 10 secondes plus tard.
 Un boucle de 2.5 km pour les Poussins et Pupilles et 2 boucles pour les Benjamins et Minimes

Cadets/Juniors /Adultes: les vététistes partent tout seul pour une boucle de 2.0 km
 Chaque coureur à pied part ensuite avec son coéquipier vététiste pour 3 boucles de 3.7 km (2 boucles seulement pour les Cadets et Juniors)

Article 2: Concernant les épreuves (cadets, juniors et adultes), lors de la 1^{ère} boucle réservée aux vététistes, le deuxième binôme devra attendre dans la zone tracée et n'en sortira qu'au moment de prendre son relais et d'enchaîner en duo le nombre de tours définis par catégories en Bike & Run.

Article 3: Les règles ci-dessous devront être respectées sous peine de disqualification:

- Lors de l'épreuve commune, les deux coéquipiers pourront être, à tour de rôle, soit Vététiste, soit coureur à pied. Le vélo devra être alors transmis de la main à la main. Interdiction de le poser et de le laisser en attente sur le bord du chemin pour son binôme qui se trouve à l'arrière.
- Interdiction de monter à deux sur le VTT
- Obligation pour le Vététiste et le coureur à pied de franchir ensemble la ligne d'arrivée.
-

Article 4 : Le port d'un casque homologué est obligatoire, à coque rigide et sanglé, pour les Vététistes sous peine de mise hors course de l'équipe..

Article 5: Les deux dossards remis par équipe devront être accrochés sur le devant du maillot (à hauteur de la poitrine) de chacun des équipiers.

Article 6: La participation au Bike & Run de Mairy sur Marne implique l'acceptation pleine et entière du présent règlement. De ce fait, les organisateurs sont habilités à sanctionner, au besoin par l'élimination de l'équipe en cause, toute irrégularité et manquement au présent règlement.

Article 7: L'organisation se réserve le droit de modifier ou annuler l'épreuve en cas de force majeure.

Renseignements au 06.03.58.13.77
Email = james.alcon@wanadoo.fr